

Annexe N°2

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

DAND LE CADRE D'UNE DEMANDE D'ADMISSION DIRECTE EN PREMIER CYCLE DES ÉTUDES DESANTÉ POUR LES TITULAIRES DE DIPLÔMES ÉTRANGERS OU D'ÉTUDIANTS AYANT ACCOMPLI UNE PARTIE DES ÉTUDES DE SANTÉ À L'ÉTRANGER

Date limite de dépôt de dossier au SCAC : 15
février 2024

Je soussigné(e) [Nom Prénom]
atteste sur l'honneur :

Ne m'être jamais inscrit(e) en première année d'un cursus santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique) telle que PACES, PCEM1, PCEP, PASS, PluriPASS ou L.AS)

M'être déjà inscrit(e) : (avant l'année universitaire 2017-2018)

En PACES (1^e Année Commune des Etudes de Santé) 1 fois 2 fois ou plus

En 1^{ère} année médecine (PCEM1) 1 fois 2 fois ou plus

En 1^{ère} année pharmacie (PCEP1) 1 fois 2 fois ou plus

En PASS (Parcours Accès Santé Spécifique) 1 fois 2 fois ou plus

En PluriPASS (1^{ère} année en Santé à ANGERS) 1 fois 2 fois ou plus

En L.AS (Licence Accès Santé) 1 fois 2 fois ou plus

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal et l'article R. 811-36 du Code de l'éducation.

Fait à Le

Signature obligatoire :